

# SECTEUR DES JEUNES

## RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS – SEPT 2024

---

### AFFECTATION 2024-2025

#### Excès

En date du 29 avril, un total de **36 enseignants** étaient déclarés excédentaires, comparativement à 23 l'année précédente. Parmi ces 36 enseignants:

- 28 étaient enseignants au primaire
  - 23 étaient déclarés en excès au niveau de l'école
  - 5 étaient déclarés en excès au niveau de la commission scolaire
- 8 étaient enseignants au secondaire
  - 6 étaient déclarés en excès au niveau de l'école
  - 3 étaient déclarés en excès au niveau de la commission scolaire (\*1 enseignant était en excès au niveau de l'école et de la commission scolaire)

De ces 36 enseignants initialement déclarés excédentaires, 13 ont été radiés de la liste d'excès le 21 mai, incluant 5 des enseignants déclarés excédentaires au niveau de la commission scolaire.

#### Mutations

**58 des 69 (84 %)** demandes de mutation ont été octroyées lors de la première ronde. Lors de la deuxième ronde, **19** demandes ont été soumises pour une mutation. Parmi ces dernières, **17** ont été octroyées et une demande a été révoquée, car l'enseignante ou l'enseignant avait exercé son droit de retourner à l'école à laquelle elle ou il avait été déclaré excédentaire. Au total, **75 des 87 (86 %)** des demandes de mutation à des postes disponibles ont été octroyées pour cette année. Toutes les demandes de mutation refusées étaient en raison de multiples demandes pour un même poste. **1 des 9** demandes par liste de souhaits de mutation a été accordée.

## Rencontre de priorité d'emploi 2024

La rencontre de priorité d'emploi s'est déroulée sur deux jours, les 27 et 28 juin, sur Zoom.

	#enseignants 2024	#enseignants 2023	% 2024	% 2023
Nombre total d'enseignants qui ont quitté avec un contrat	234	246	80 %	81 %
Non-disponible ou qui n'a pas indiqué de choix	21	26	7 %	9 %
Ont exercé leur droit de refus et feront leur recherche individuellement	20	15	7 %	5 %
Aucun poste de plus de 50 % dans leur catégorie	4	3	1 %	1 %
Ont démissionné ou ne se sont pas présentés à la rencontre	8	14	3 %	5 %
Nombre total d'enseignants sur la liste de priorité	<b>293</b>	<b>304</b>		

- **43 postes E1** et **29 postes E2** ont été sélectionnés lors de la rencontre de priorité en juin. **33 contrats E9** (postes E1 ou E2 mais pour lesquels l'enseignante ou l'enseignant n'a pas la qualification pour le français OUI) ont été sélectionnés. Dans l'éventualité où ces enseignants obtenaient leur qualification pour le français d'ici la date butoir du 1<sup>er</sup> décembre, ces postes deviendraient en voie de permanence.
- **149 postes** sont demeurés vacants et **30 de ces postes étaient E1 ou E2 (20 %)**. Plusieurs de ces derniers étaient en segments de postes pouvant être combinés. Parmi les postes vacants restants, **100 étaient au primaire** et **49 au secondaire**. De ces 149 postes vacants, **73 postes étaient pour 50 % ou plus (49 %)**.

## CONTRATS

Les contrats seront envoyés aux enseignantes et enseignants par courriel et devront être signés, numérisés et retournés. SVP, vérifiez que les contrats sont corrects et qu'ils ne contiennent pas d'erreur. Si vous notez des erreurs, assurez-vous de contacter le service des ressources humaines pour leur en faire part (svp, me mettre en CC dans le courriel que vous enverrez aux ressources humaines afin que je puisse en assurer le suivi).

## **MENTORAT**

La première rencontre de mentorat a eu lieu le 27 août et à la suite des commentaires des mentors, il a été décidé qu'un format semblable à celui de l'année dernière serait adopté en lien avec les ateliers pour tous les mentors et mentorés. Le premier atelier sera offert par le département des services aux élèves le 18 septembre et aura comme thème les PIP. La journée sera segmentée en deux, dont le matin pour le primaire et l'après-midi pour le secondaire.

## **TÂCHES**

Notre nouvelle entente provinciale a introduit des changements à la tâche. Le service des ressources humaines travaille à élaborer un nouveau formulaire qui sera partagé avec les directions d'école. Les ressources humaines prévoient de compléter et d'envoyer ce formulaire avant la fin du mois, ce qui devrait faire en sorte que les enseignantes et enseignants auront suffisamment de temps pour compléter leurs tâches d'ici la date butoir du 15 octobre.

Au primaire, une heure par semaine est désormais créditée aux enseignantes et enseignants pour l'encadrement, qui est inclus à la tâche éducative de 23 heures. Cette heure n'est pas fixée à votre horaire.

Dans une semaine de 32 heures, il y a désormais trois heures de travail de nature personnelle qui ne fait pas partie du temps récurrent à l'horaire et qui peut être effectué à l'emplacement choisi par l'enseignante ou l'enseignant. Ceci s'applique tant aux enseignantes et enseignants du primaire qu'au secondaire.

## **JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DONT LE CONTENU EST DÉTERMINÉ PAR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS**

Il y a désormais quatre journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants. Ces journées sont les suivantes: la deuxième journée pédagogique en août, le 24 janvier, le 16 mai et une des trois journées pédagogiques locales (à être décidée au conseil d'école). Lors de ces journées, l'enseignante ou l'enseignant détermine le contenu et choisit l'emplacement à partir duquel elle ou il effectuera le travail. La commission scolaire a choisi le 18 octobre comme journée pédagogique pour laquelle elle en détermine le contenu, mais l'enseignante ou l'enseignant en choisit l'emplacement pour effectuer le travail. Cette dernière est la journée du congrès annuel de l'APEQ et les enseignantes et enseignants peuvent choisir d'y participer en personne ou en format virtuel.

## **RETRAITÉS DE RETOUR SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Les enseignants retraités légalement qualifiés qui retournent au travail seront rémunérés selon leur échelon rehaussé de 7,5%.

Les enseignants retraités légalement qualifiés qui retournent au travail et acceptent un contrat pour un minimum de 3 mois seront rémunérés selon leur échelon rehaussé de 12,5%.

## TABLEAUX COMPARATIFS – AFFECTATION ET INSCRIPTIONS

### Inscription et affectation 2023-2024

Niveau	Inscriptions	#postes d'enseignement
Primaire	11 124	792,74
Secondaire & Écoles du MEQ\M.S.S.S.	7 954	512,93
<b>Total</b>	<b>19 078</b>	<b>1 305,67</b>

### Inscription et affectation 2024-2025

Niveau	Prévision des inscriptions Mai 2024	Inscriptions Septembre 2024	#postes d'enseignement Mai 2024	#postes d'enseignement Septembre 2024
Primaire	11 071	10 941	781,22	792,07
Secondaire & Écoles du MEQ/M.S.S.S.	7 945	7 841	540,36	546,25
<b>Total</b>	<b>19 025</b>	<b>18 782 (-296)</b>	<b>1 321.58</b>	<b>1 338,32 (+32.65)</b>

Soumis par: Erica Lamothe

---